



Commune de Plaisance

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 août 2012

MAIRIE
DE
PLAISANCE
- 24560 -
TEL/FAX : 05.53.58.79.55

Le 21 Août 2012

**Madame le Maire
de PLAISANCE
à
Madame et Messieurs les Adjointes
Mesdames et Messieurs
Les Conseillers Municipaux**

CONVOCATION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu :

LUNDI 27 AOUT 2012 à 20 Heures 30 dans la salle de la Mairie.

Ordre du Jour :

Approbation PV séance précédente

Délibération

- 1. MISE EN LOCATION LOGEMENT ANCIENNE ECOLE DE FALGUEYRAT A COMPTER DU 01 SEPTEMBRE 2012.**

Affaires Diverses

Le Maire,

THOMASSIN Huguette.

L'an **DEUX MILLE DOUZE**, le **VINGT-SEPT** du mois **d'AOÛT** à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de PLAISANCE, régulièrement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sur convocation du 21 août 2012 et sous la présidence de M^{me} Huguette THOMASSIN, Maire, afin de délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : **11**

Etaient présents: Mme THOMASSIN Maire, M. ROUCHON 1^{er} adjoint, M. FRICOT 2eme adjoint, Mme CHAPOTARD 3^{ème} adjoint, Mme UTEAU, MM LUCIEN, SCALABRE.

Absents excusés: MM. GOMEZ, LEVIGNE.

Absents: MM. THOMAS, TROUETTE.

Procurations: M. GOMEZ à M. ROUCHON, M. LEVIGNE à MME THOMASSIN

Ordre du jour

Approbation PV séance précédente

Délibérations

✓ Mise en location logement ancienne école de Falgueyrat à compter du 1er septembre 2012.

Affaires diverses.

Madame le Maire ouvre la séance à 20h30

Madame Christine CHAPOTARD est désignée secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Procès-verbal de la séance du 23 mai 2012 est adopté à l'unanimité.

2012/20 Mise en location logement ancienne école de Falguyrat à compter du 01/09/2012

Mme le Maire informe le Conseil que 4 personnes ont déposé un dossier de demande de logement. Madame xxxxxxxxxx, première personne ayant déposé un dossier, répondant aux critères demandés, Mme le Maire propose de retenir ce dossier et soumet cette proposition au vote du Conseil :

VOTANTS: 09 (dont 2 procuration) Pour: 09 Contre: 0 Abstention: 0
--

AFFAIRES DIVERSES

- **Carrières de Mandacou**

Mme le Maire fait lecture d'une lettre du « Comité de sauvegarde des habitants de Plaisance » faisant état d'une rumeur sur l'extension de la carrière de Mandacou.

Mme le Maire précise qu'elle a également reçu deux courriers d'habitants de la commune concernant le même sujet.

Le public présent lors de la séance demande à prendre la parole. Mme le Maire n'accorde pas cette possibilité, justifiant sa position par le fait qu'elle n'a, à ce jour, aucune information confirmant ou infirmant cette rumeur.

Une personne présente tient tout de même à dire que les rumeurs concernant la faillite de leur propriété et la vente de terres agricoles est totalement fausse.

- **Panneaux routiers**

Mme le Maire fait lecture d'un courrier du Conseil Général concernant notre demande de panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération sur la RN 21 et sur la D25.

Mme le Maire doit prendre un arrêté de fixation de limites d'agglomération, sachant que la longueur maximum ne doit pas excéder 200 mètres.

Mme le Maire doit prendre contact avec la DIRCO afin de voir à quels endroits positionner ces panneaux.

Le Conseil Municipal souhaiterait que l'entreprise de remorques soit incluse dans la limitation et même si possible la route qui va au bourg de Mandacou.

Sur la D25 les nouveaux panneaux seront probablement positionnés à la place des panneaux de lieudit.

Le technicien de la Direction des routes du Conseil Général doit revenir à Falguyrat pour la pose d'un miroir au croisement de la D25 et de la D15.

Les panneaux scolaires de l'arrêt à Jean Digeaux ont été enlevés (plus d'élèves en primaire à cet arrêt) et ont été installés à Maisonneuve.

- **Manifestations se déroulant sur le territoire de la commune**

Mme le Maire remercie les membres du Conseil présents lors des manifestations se déroulant sur la commune et regrette par contre l'absence, sans excuses, de certains.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50